



Le service de collecte s'adapte à l'évolution des besoins des usagers

A compter du lundi 31 mars, l'organisation des collectes du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Dole évoluera pour s'adapter aux nouveaux besoins des usagers et inciter au tri.

Une adaptation de la fréquence de collecte des déchets résiduels

A partir du **lundi 31 mars 2025**, les **bacs à déchets résiduels** (bacs gris) seront **collectés tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines**, sur **119 communes** du territoire du SICTOM de la zone de Dole.

Dole, Damparis, Foucherans et Tavaux, communes de plus de 2000 habitants, ne sont **pas concernées par cette évolution** pour des raisons réglementaires (Article R2224-24 du Code général des Collectivités Territoriales).

En parallèle, deux communes évolueront vers une collecte des **déchets résiduels et recyclables** en **point d'apport volontaire : Rochefort-sur-Nenon et Menotey**.

La fréquence de collecte des bacs recyclables (bacs jaunes et bleus) restera la même, à savoir tous les 15 jours.

[Voir la carte en PJ de ce communiqué](#)

Cette adaptation s'accompagne d'une **refonte des tournées de collecte** des bacs à déchets, ce qui induit un potentiel **changement de jour de collecte** pour tous les usagers. Ainsi, en mars, tous les ménages concernés par un changement recevront un courrier avec le **nouveau calendrier de collecte**. Il sera également disponible sur le site internet du SICTOM, par commune.

Pourquoi adapter la fréquence de collecte des déchets résiduels ?

Plusieurs constatations ont mené à cette prise de décision. D'une part, **la majorité des ménages n'a plus besoin d'un ramassage hebdomadaire** des ordures ménagères.

D'autre part, une étude réalisée par le cabinet Austral, au profit du SICTOM, met en évidence **que plus des deux tiers des déchets placés dans les bacs à ordures ménagères pourraient être évités grâce au tri et au compostage**.

[Voir l'infographie avec le bac en PJ](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets (déchets compostables) doivent être écartés des déchets résiduels pour être valorisés, via le compostage en habitat pavillonnaire ou via la collecte en habitat collectif. Ainsi, en 2024, **dans le cadre d'une politique volontariste, le SICTOM a délivré plus de 2 000 composteurs à tarif réduit sur son territoire**. Cette mise à disposition de composteurs se poursuit en 2025. En parallèle, et ce depuis mai 2024, **l'installation de dispositifs de collecte des biodéchets** a débuté sur le territoire en habitat collectif et se poursuivra jusqu'en 2027.

De plus, adapter la fréquence de collecte des déchets résiduels, c'est **réduire l'empreinte carbone de la collecte de ce flux.**

Comment le SICTOM accompagne ce changement ?

Si vous êtes dans une **situation particulière** (plus de 5 personnes dans le foyer, assistantes maternelles, productions particulières, enfants en bas âges...), n'hésitez pas à **contacter le SICTOM**, afin qu'un bac gris de capacité supérieure vous soit délivré.

Et, surtout afin de réduire les déchets résiduels, une **pratique s'impose : le tri**. L'objectif ? Que le bac à déchets résiduels contienne uniquement les déchets ayant vocation à être incinérés.

[Voir le visuel explicatif en PJ](#)

Pour plus d'informations, une **FAQ dédiée** à ce sujet est disponible sur le site internet du SICTOM.



Le SICTOM de la zone de Dole est en charge de la collecte des ordures ménagères de 125 communes réparties sur le Grand Dole, le Val d'Amour, la Plaine Jurassienne et Jura Nord. Créé le 1 janvier 1973, ce syndicat souhaite mettre en adéquation son service public aux besoins de ses usagers, au regard d'enjeux sociaux-économiques et environnementaux.

Contact presse :

Romain GASSET, Chargé de communication

r.gasset@sictomdole.fr / 07.88.27.29.84

SICTOM de la zone de Dole

